

Horizons GMH

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE

www.groupelement-mh.org

 LETTRE D'INFORMATION
 DU GROUPEMENT FRANÇAIS
 DES ENTREPRISES DE RESTAURATION
 DE MONUMENTS HISTORIQUES


EDITORIAL

Ne mégotons pas !



Après cinq années de rapports relevant la difficulté de la France à conserver son patrimoine, la loi de finances pour 2007 (art.90) a exigé une enquête sur l'état du parc monumental français. Nicolas Sarkozy a appuyé cette demande auprès de Christine Albanel, affirmant qu'*«il ne sert à rien d'être fier de notre patrimoine français et de continuer à mégoter pour l'entretien»*.

Comparativement à 2003, que nous livre le rapport de 2007 ?

- Une meilleure connaissance des MH (passée de 60 % à 73 %) permet de dire que 61 % du patrimoine protégé appartient aux collectivités et 24 % à des privés ; que lieux de culte, châteaux ou hôtels particuliers, patrimoine funéraire représentent la majorité de ce parc.

- L'état sanitaire s'est aggravé : 41 % des MH sont classés défectueux (contre 32 % en 2003) et la part des MH en péril appartenant à l'Etat progresse.

- Grâce à une répartition géographique des MH affinée, on sait que la moitié du parc en péril se trouve dans des communes de moins de 2000 habitants.

- 8,6 millions d'euros sont nécessaires pour l'entretien et la restauration du parc monumental français, avec une explosion des besoins dans certaines régions (+293% en Basse-Normandie, + 212% pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur).

- Les besoins de financement au global des MH en péril augmentent de 41 %.

- Le déséquilibre s'accroît entre de grands monuments très valorisés et le petit patrimoine local laissé à l'abandon par manque de moyens et de perspectives.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Niches fiscales, source de croissance

Pour le vote de la prochaine loi de finances, le gouvernement souhaite plafonner certains dispositifs dérogatoires à l'impôt sur le revenu. Les ministres ont en effet déclaré : *«les instruments fiscaux qui concourent aux politiques publiques doivent conserver toute leur efficacité mais ne doivent plus pouvoir être détournés à des fins d'optimisation fiscale»*. Une menace pour l'avenir du patrimoine.

Le dispositif Malraux, créé pour revitaliser les centres urbains dans le respect du bâti ancien, représente un marché de travaux de restauration d'environ 600 millions d'euros soit l'équivalent de 7 500 emplois. Quant aux avantages fiscaux du régime des monuments historiques, qui soutient l'action de sauvegarde des propriétaires privés, ils subventionnent 100 millions d'euros de restauration soit l'équivalent de 1 200 emplois environ. Ainsi, plafonner ces deux niches fiscales risque de conduire à un désinvestissement dans la sauvegarde du patrimoine, réduisant l'activité des entreprises de MH, sans oublier le danger de voir disparaître des emplois et des savoir-faire hautement spécialisés.

[En savoir plus](#)

Sommaire

Un jour, un homme, un métier
 Quand le passé innove **2**

Dossier
 Réutiliser le patrimoine :
 pour ou contre ? **3-4**

Vous souhaitez recevoir régulièrement la lettre "Horizons GMH".

Merci de nous envoyer vos coordonnées e-mail à :

charbonneauc@gmh.ffbatiment.fr

Quand le passé innove

Restauration et modernité, ces mots qui ont si longtemps été opposés ont aujourd'hui un point commun. La preuve par l'exemple....

A la vitesse de la lumière

Impossible d'admirer la fresque de la Crucifixion du musée d'Unterlinden de Colmar. Derrière une bâche, des

étincelles et des hommes avec des lunettes de protection. Mais que se passe-t-il ici ? On essaie une nouvelle technique mise au point par le LRMH (Laboratoire de recherche des MH) et dont les applications seront commercialisées par le CRITT Matériaux Alsace (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie).

En principe pour se documenter et cibler les remèdes, on opère un prélèvement d'une partie significative d'une partie secondaire d'une œuvre. Le laboratoire va ensuite le passer à la loupe binoculaire, l'inclure dans de la résine pour le tronçonner et réaliser un examen stratigraphique, microscopique et élémentaire. Matériellement et financièrement, impossible donc de se permettre de multiplier les prélèvements !

Aujourd'hui, vous pouvez disposer d'analyses des matériaux, sur n'importe quel support, *in situ* et en direct. Grâce au LIBS (spectroscopie d'émission optique sur plasma induit par laser), on focalise un tir de lumière qui pénètre le matériau à une profondeur de 5 à 10 microns. L'impulsion répétée en un même point permet une analyse stratigraphique instantanée. Cette technique quasiment non destructive permet une étude en finesse, notamment à des endroits interdits de prélèvements. Le matériel est presque opérationnel, reste à le compacter et à le rendre économiquement viable. C'est l'objectif que s'est fixé le CRITT Matériaux Alsace avec ses partenaires. Mais imaginez que grâce à cette innovation vous pourrez facilement cartographier les états d'interventions d'une œuvre à restaurer !



Analyse stratigraphique par spectroscopie

Une performance technico-économique : grâce à la simplicité de cette intervention innovante, la municipalité a divisé ses coûts de travaux par 3 pour un résultat plus que satisfaisant.



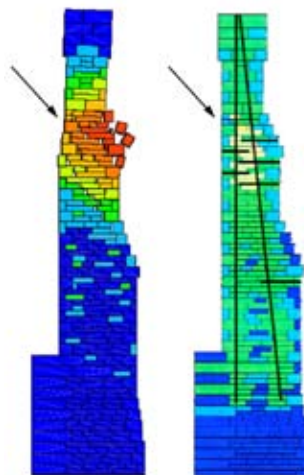
Des tuteurs invisibles pour l'église Saint-Benoît d'Aizenay

Pas évident !

Depuis plusieurs années l'avenir de cette église classée est menacé. Les faibles secousses sismiques qui ont touché la région entre 1995 et 2002 n'ont rien arrangé. «*Nous pouvions apercevoir depuis la rue de nombreuses fissures apparentes. Il semble que le moellon de 20 kg provenant d'un arc boutant et tombé sur le parking ait été l'élément déclencheur pour débloquer les crédits de restauration.*» témoigne Laurent Rossez, Directeur d'agence du CERT Structure (Centre d'étude et réalisation technique). Envisager une procédure traditionnelle était possible mais contraignante. La méthode de dépose-repose, complexe, nécessite des ouvrages de stabilisation provisoires. Elle n'assurerait une totale préservation du patrimoine que si les matériaux d'origine étaient entièrement remplacés. Une solution lourde et onéreuse à écarter.

L'idée : ancrer les pierres

A la suite de l'appel d'offre municipal, l'architecte du Patrimoine Patricia Jaunet et le CERT sont sélectionnés sur références et devis pour consolider les contreforts totalement déstructurés autour du chœur. «*Nous avons proposé des ancrages, horizontaux et verticaux, d'origine anglaise peu exploités en France, procédé CINTEC. Cette méthode polyvalente de renforcement de maçonnerie existante s'adapte à chaque chantier. Une tige en acier entourée d'une chaussette en polyester dans laquelle on injecte un coulis cimentaire, ce qui garantit solidité, absence de fuite, et invisibilité une fois installé*» explique Laurent Rossez. «*Ce procédé a permis une mise en œuvre et un renforcement définitif plus rapide qu'une solution traditionnelle de confortation en dépose - repose avec étaielements et mise sur cintre ou bien de pose de tirants intérieurs à vérifier régulièrement pour reprendre les poussées de voûtes, charpentes et couvertures*» complète Mme Jaunet. Par ailleurs, le renforcement des maçonneries anciennes a été abordé de façon qualitative grâce au nouveau logiciel spécifique aux éléments discrets (LMGC 90) développé par l'Université de Montpellier II. «*Finalement, ce ne sont pas 5 mais 12 contreforts qui ont été restaurés tant la solution a d'avantages*» conclut Laurent Rossez.



Sans renforts

Avec renforts

Les travaux de restauration ont débuté en mars 2003 pour s'achever en janvier 2005. Les ancrages verticaux et frettages horizontaux CINTEC : leur longueur est supérieure à 12 m et leur position à 22 m de hauteur

Réutiliser le patrimoine : pour ou contre ?

58 % des Français souhaiteraient que les églises soient utilisées pour d'autres d'activités que le culte d'après une enquête de *Pelerin Magazine*. L'émission *Complément d'enquête* s'est interrogée sur le thème «Patrimoine public, profits privés» et sur la «bonne» gestion des biens culturels par l'Etat. La réutilisation du patrimoine s'invite dans l'actualité. Aussi, le 4 avril dernier, le GMH organisait une table ronde sur le thème : «Faut-il trouver une utilisation au patrimoine pour justifier son existence et son entretien ?». Synthèse.



Une idée déjà développée en ... 1979

Pour faire face à la multiplication des édifices protégés, à la désaffectation de certains MH et à l'accélération des dégradations par diverses pollutions, un rapport a été remis au ministère de la culture sur l'utilisation des MH. Ce texte révèle différents obstacles : les freins financiers liés à la modernisation du lieu, l'absence de statut administratif spécifique ou encore l'affrontement de deux logiques entre la permanence de l'enveloppe et le fonctionnement de l'activité nouvelle. Mais il propose aussi plusieurs solutions comme la création d'une bourse départementale du patrimoine à réutiliser évitant ainsi tout projet de construction publique si un MH est disponible ; la signature de baux emphytéotiques à prix intéressants, moyennant l'engagement de la remise en l'état, l'entretien et l'accès au public. Selon ce document, « La réutilisation constitue la meilleure protection des monuments dans la mesure où elle garantit que leur entretien sera assuré, qu'elle procure par elle-même le financement nécessaire, soit qu'elle donne aux collectivités publiques responsables un motif supplémentaire de le trouver. Elle implique en outre dans la plupart des cas une restauration qui permet une véritable renaissance des édifices.»

La «reprise» des monuments devient une alchimie subtile entre l'architecture, les hommes et le temps.

Quelles réalités recouvrent l'utilisation du patrimoine pour les propriétaires privés ?

Jean de Lambertye, président de la Demeure Historique : «Face au produit économique dominant - le tourisme culturel et les visites - de nouvelles tendances apparaissent chez les propriétaires plus modestes : les chambres d'hôtes aux châteaux, le petit hôtel de charme, le château-gîte loué une grande partie de l'année, ou encore la résidence service en utilisant les communs. Des lieux de réceptions et de séminaires, mais aussi des boutiques et des restaurants sont créés. Afin de diversifier les sources de revenus, les différentes formes d'activités complémentaires s'adossent les unes aux autres, créant une sorte de "polyculture". Mais les

La démarche de l'Association des centres culturels de rencontres semble particulière en la matière. Pourquoi ?

Pierre-Antoine Mathieu, président de l'ACCR : «Les centres culturels de rencontres se sont imposés depuis les années 70 comme des pionniers de la réutilisation. Ils s'attachent à des monuments intermédiaires - qui ne sont ni les grands monuments nationaux comme Versailles, que l'Etat prend en charge, ni les petits monuments dont la société civile «de proximité» peut assurer la survie et la transmission - mais bien ceux qui constituent le tissu conjonctif du patrimoine d'intérêt national. Ils ont en commun d'avoir été des lieux de vie et de travail pour des communautés disparues, que peuvent remplacer des communautés d'aujourd'hui, réunies par l'art et le travail intellectuel, qui leur rendent une mission et un sens contemporains. La «reprise» des monuments devient une alchimie subtile entre l'architecture, les hommes et le temps.»

Et du point de vue de la doctrine, est-ce que la Direction de l'architecture et du Patrimoine encourage l'utilisation voire la réutilisation du patrimoine ?

Isabelle Maréchal, directrice adjointe de la DAPA : «Jusqu'au milieu des années 60, on vivait dans l'optique de protéger un patrimoine qui avait une destination absolument connue et traditionnelle, et sur laquelle personne n'avait d'interrogations.

Table ronde organisée par le GMH, le 4 avril dernier



contraintes restent fortes : la réglementation du code du Patrimoine qui se durcit, les normes de sécurité renforcées et peu compatibles avec le statut de monument historique, ou encore les obligations d'accessibilité légitimes mais non financées à ce jour.»

Utilisation ou réutilisation, quelle différence ?

Les visites et l'animation culturelle représentent des utilisations complémentaires à la destination première d'un monument. La réutilisation, elle, dépasse le cadre originel, culturel et touristique pour une réintégration dans la vie socio-économique locale. De quoi interpréter l'article 5 de la Charte internationale de Venise de 1964 : «*La conservation des MH est toujours favorisée par l'affectation à une fonction utile à la société.*»

En un mot...

Jean de Lambertye

«Le nombre des monuments historiques privés ouverts au public a été multiplié par 7,5 en 40 ans, pour atteindre 1300 monuments aujourd'hui, avec l'accueil de 9 millions de visiteurs par an.»

Pierre-Antoine Mathieu

«Nous cherchons à reconstruire une mission contemporaine pour le lieu en partant d'une connaissance de sa nature architecturale et aussi de son histoire.»

Isabelle Maréchal

«Conserver pour conserver, ce n'est pas pour la beauté du geste. Lorsqu'on n'entretient pas son patrimoine, il se dégrade et la nation s'appauvrit. Le ministère des finances a d'ailleurs tenu compte de cette réalité et a l'intention d'intégrer maintenant dans son approche comptable de l'Etat une évaluation de la valeur du patrimoine, fondée sur les montants de travaux qui sont investis pour sa restauration.»

Xavier Greffe

«Comme les assises de Grenelle sur le développement durable l'ont montré, on a une prise de conscience liée à un certain nombre de vertus de la construction ancienne, qui est beaucoup plus large dans la société et qui avance aussi bien sur la base de raisonnement écologique que de raisonnement historique ou de cadre de vie ou de raisonnement en terme de paysage.»

///
suite de la page 3

La seule limite aux projets de réutilisation est qu'ils ne portent pas atteinte aux éléments remarquables du patrimoine.

L'élargissement de la notion de patrimoine, la protection du patrimoine industriel et la désaffectation plus récente du patrimoine historique affectée à l'Etat ou aux collectivités locales ont changé la donne. Le ministère de la culture a soutenu les Abattoirs de la Villette convertis en parc, la friche de la Belle de Mai ou l'ancienne biscuiterie LU à Nantes transformées en lieux de créations artistiques. Mais il faudrait dépasser ce réflexe quasiment spontané de reconverter ces monuments protégés en espaces culturels. Cette question va se poser à nous très concrètement dans les mois qui viennent, dans le cadre du plan de réduction des implantations des juridictions sur le territoire, dont les réutilisations ne seront certainement pas toutes culturelles. Il faudra être pragmatique. En définitive, la seule limite aux projets de réutilisations est qu'ils ne portent pas atteinte aux éléments remarquables du patrimoine. Il faut en respecter les spécificités, la qualité qui a justifié sa protection.»



Et si l'on examinait cette question sous un autre angle professionnel - par exemple un architecte - et dans un contexte moins franco-français ?

Il faudrait surmonter l'opposition entre ceux qui financent la conservation et ceux qui financent l'utilisation.

Jean-Noël Gatié, architecte en Chef des Monuments Historiques, président d'Icomos : «*Pour ma part, pour qu'il y ait conservation et que l'avenir de l'édifice soit assuré, il faut qu'il y ait appropriation et donc utilisation. Après une étude sur l'utilisation historique continue de la préfecture de Chalons en Champagne, le ministère de l'intérieur a décidé que cet hôtel resterait la résidence du préfet avec la possibilité de rendre l'étage de la préfecture au public. Aussi, il a fallu traiter la restauration de manière tout à fait différente*

en appliquant certaines contraintes comme le renforcement de planchers et la modification de dimensionnement des ouvrages. Nous nous posons la question de la réutilisation et nous sommes déjà confrontés, de façon permanente, au simple maintien de l'usage qui est une satisfaction intellectuelle : l'édifice continue de fonctionner.»

Finalement, est-il économiquement viable de conserver sans utiliser ?

Xavier Greffe, Professeur d'Economie des Arts et des Médias à l'Université de Paris I Panthéon - Sorbonne : «*Tout le système de protection du patrimoine français est organisé sur des procédures de classement, au nom de valeur d'existence plutôt que d'utilisation directe des monuments. Nous sommes le seul pays où l'engagement financier de l'Etat est automatiquement déclenché par cette procédure. Par tradition, on conserve alors que les utilisations changent. Mais, l'état des finances publiques ne le permet plus. L'opinion publique ne comprend pas bien cette situation. Enfin un acteur seul ne peut plus porter cet enjeu. Par ailleurs, l'utilisation du patrimoine reste économiquement fragile avec 2% de rendement à long terme. Les entreprises gestionnaires de patrimoine devraient créer simultanément plusieurs produits, puis s'appuyer sur les acquis d'un seul pour développer d'autres prestations. Enfin, il faudrait surmonter l'opposition entre ceux qui financent la conservation et ceux qui financent l'utilisation.»*

L'état sanitaire des MH est alarmant et la conservation du patrimoine difficilement financée. L'utilisation est-elle la seule solution à développer ?

Christophe Eschlimann, président du GMH : «*Une solution pourrait être une défiscalisation variable selon l'état sanitaire du monument. Par exemple, plus le monument est en péril, plus le pourcentage de défiscalisation des travaux serait élevé. De plus, face à la quinzaine de rapports parus depuis ces dernières années, il faudrait se mettre tous ensemble autour d'une table pour débattre du sujet très largement et essayer de trouver une solution harmonieuse, globale et définitive en faveur de l'entretien et de l'amélioration de l'état sanitaire et de l'utilisation de l'exploitation des monuments historiques. Les pistes ne manquent pas !»*

Consulter les actes complets de la table ronde